



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

Saint-Denis, le 2 juin 2020

Dossier suivi par : Bruno Desvalogne
Téléphone : 02 62 30 89 69
Courriel : bruno.desvalogne@agriculture.gouv.fr

Objet : Compte rendu de la Consultation électronique de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) du 21 avril 2020

Une réunion de la CRFB avait été convoquée par mail du 20 février 2020. Elle devait se tenir physiquement à la Préfecture de la région Réunion le 7 avril 2020, la Commission devant se prononcer sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

Pour limiter la propagation de la pandémie à COVID-19, le gouvernement français a décidé de la mise en place d'un confinement général à compter du 17 mars 2020. L'évolution de la situation sanitaire en France dans les jours qui ont suivi laissant présager une prolongation du confinement, le Préfet de la région Réunion a annulé le 25 mars 2020 la réunion de la CRFB.

Aucune perspective de retour rapide à la normale ne permettant d'envisager un report dans des délais raisonnables, le Préfet de la région Réunion a décidé le 21 avril 2020 que la consultation de la CRFB se tiendrait par voie électronique comme le lui permettent les dispositions exceptionnelles de l'état d'urgence sanitaire (article 2 de l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020).

Ce même 21 avril 2020, les liens de téléchargement du projet de PRFB (rapport + fiches-actions) ainsi que du film d'introduction (« les enjeux du PRFB ») ont été communiqués par courriel à l'ensemble des membres de la CRFB en les invitant à donner leur avis sur la validation du PRFB avant le 8 mai 2020 (voir le tableau des réponses en annexe).

Conformément aux modalités de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, le quorum a été atteint (cf annexe du CR).

Toutes les observations reçues des membres de la CRFB au cours de cette consultation électronique sont rapportées dans la colonne de gauche des tableaux ci-après.	Les réponses explicatives éventuelles ainsi que les amendements du PRFB à la suite de cette consultation de la CRFB figurent dans la colonne de droite.
David BODELU – 22/04/2020 FIBRES Le résultat est très intéressant, félicitations pour le travail accompli, Mon avis diverge sur les points suivants des fiches actions : - Envisager d'importer des grumes ou du bois semi-brut pour la scierie n'est pas possible étant donné le coût d'importation, le rendement, et les bois sciés par Sciages de Bourbon sont des bois tendres qui sont ceux avec la plus faible valeur marchande. Ça ne sera pas rentable. - Acheter une machine de classement mécanique pour le cryptoméria n'est pas viable, le cryptoméria est une essence à privilégier en usage non structurel, c'est-à-dire pour du parement : bardage, lambris, volige, bardeaux et en produits secondaires : piquets et poteaux ronds, copeaux... La quantité de cryptoméria pouvant atteindre le classement minimal C18 est faible, et sur le marché local ce sont essentiellement des bois structurels avec un classement C24 qui sont employés. Et le prix du pin C24 traité classe 4 est tellement bas que le cryptoméria ne rivalisera pas. Enfin même en étant C18 ou C24, pour la résistance en flexion, le module d'élasticité du cryptoméria est bien plus faible que celui du pin sylvestre, nécessitant plus de bois en quantité de pièces ou en section pour un même usage par rapport au pin. De ce fait le cryptoméria n'est pas compétitif en termes de prix pour un même usage structurel par rapport au pin sylvestre importé, malheureusement. Je n'ai pas vu d'autres remarques, C'est très bien de mobiliser le maximum de sous-produits de l'exploitation forestière en prévision de l'utilisation dans les centrales de combustion pour produire de l'énergie, en remplacement du charbon, on minimisera au maximum les importations de biomasse pour cet usage, et il y a possibilité de créer une filière d'insertion pour ce travail en forêts.	Si Sciages de Bourbon envisage d'équilibrer son activité par des importations de bois à scier, l'entreprise devra être attentive au bilan de l'opération et à l'assurance de débouchés. La machine de classement a été clairement soutenue par des membres de la CRFB (SdB, CDM, ONF, etc.) pour pouvoir trier les sciages sur des paramètres objectifs. La valorisation du haut de gamme doit aussi servir à stimuler le marché de milieu de gamme. Les prix commerciaux doivent couvrir et dépasser les coûts de production et de transformation. Il y a un biais qualitatif à mettre en parallèle une ressource naturelle brute locale (cryptoméria) et des produits sélectionnés déjà transformés (sciages de pin sylvestre des pays du Nord). Le pin sylvestre du Massif Central n'aurait pas non plus tenu la comparaison avec les sciages importés de Scandinavie. La part de cryptoméria utilisable en structure restera néanmoins minoritaire car c'est la réalité physique de la production naturelle. L'enjeu majeur est bien de valoriser le cryptoméria dans toute l'étendue de sa gamme d'usages. Le PRFB sera amendé pour insister sur ce point [p.90]. On évitera de faire prescrire à grande échelle le cryptoméria dans la commande publique pour les usages en structure, car cela engendrerait une tension insurmontable faute de ressource et donc une frustration dévastatrice. Le PRFB sera amendé pour insister sur ce point [p.96].
Christophe DE PALMAS – 29/04/2020 SCIAGES DE BOURBON Comme convenu, voici quelques remarques et observations sur le document envoyé.	

P 27. Souci de présentation des chiffres.

Coupe en forêt = env. 60 % de choix 1 donc ok pour 13 500 m3 coupés qui donnent 8 000 m3 de choix 1.

Puis rendement de production en avivés de 50 % en scierie soit 4 000 m3 d'avivés

Et enfin rendement bois de structure de 57 % de la production d'avivés soit 2 250 m3 d'avivés pour l'utilisation en structure, le reste de la production alimentant l'aménagement et les utilisations diverses.

L'approvisionnement moyen de Sciages De Bourbon est de 5 500 m3/an, bien en deçà des engagements historiques et du seuil de rentabilité de l'outil industriel.

Chutes de sciage et sciures alimentent par ailleurs les secteurs de l'élevage et la filière équine en litières animales, en paillage au sol ou encore en bois énergie : filières locales à pérenniser et développer.

P 65. je ne suis pas en phase avec la rédaction des trois premiers paragraphes.

Pour le premier paragraphe, comme je l'ai précisé lors des ateliers : le modèle économique de la filière bois, et donc de SDB, devait tenir sur la base des éléments transmis à la création de la scierie. Les erreurs commises sur l'appréciation du gisement ont engendré une incapacité à tenir les engagements en volumes, avec des répercussions sur toute la chaîne. Sans effet d'échelle et sans visibilité d'une année sur l'autre, les coûts d'exploitation ont progressé sur 10 ans de +45% en forêt et l'outil industriel n'est pas rentable. Marché, faible concurrence et organisation sont potentiellement des effets collatéraux qui aggravent la situation.

Il est donc mal placé d'exposer, dans le second paragraphe, un éventail des prix qui "souffre d'incohérences". L'exemple du tamarin est hors propos, celui des copeaux également. La production de copeaux locale historique, produite à partir des connexes de scierie, ne peut être réduite à cette analyse.

P 30. le volume actuel [tamarin] de Sciages de Bourbon est d'environ 200m3/an, et ne permet pas de répondre à la demande locale.

Ces chiffres, envisagés pour assurer la viabilité de SdB, semblaient encore tenables au début de l'élaboration du PRFB. Ils mettaient en évidence une production maximale de sciages de cryptoméria en structure d'environ 2000 m3/an, volume modeste par rapport aux besoins généraux et aux importations.

L'approvisionnement de SDB se situe actuellement en deçà.

Le PRFB sera amendé pour préciser ce point [p.27] et [p.28].

(on conservera les références initiales tout en précisant que l'approvisionnement réel est compris entre 5 500 et 7 000 m3/an, sous le seuil actuel de rentabilité de l'outil industriel.)

Pour ajuster les quantités, les flux, les prix et les rapports marchands sur une question aussi étroite que celle du cryptoméria, le cadre de négociation d'un contrat de filière avec un groupe restreint d'intervenants économiques est plus adapté que celui assez large du PRFB. Depuis 2018, l'ONF a évolué vers des promesses de volume plus faibles afin d'assurer la durabilité de la ressource.

La communication du directeur de l'ONF le 6 mai (voir ci-après) apporte l'analyse et le point de vue de l'établissement public sur ces mêmes questions.

L'«incohérence» signalée ne porte pas sur les prix de vente des produits usinés, mais sur les prix d'achat au(x) fournisseur(s).

Le PRFB sera amendé pour éclaircir ce point [p.65].

Le prix de vente des copeaux ne couvre de fait pas les coûts d'exploitation. Tant qu'il s'agit d'un sous-produit de la filière bois d'œuvre, cela permet d'améliorer à la marge la rentabilité du process principal. Comme la récolte de cryptoméria diminue, la production connexe de choix 3 et de dosses va également se restreindre.

Aux conditions actuelles du marché (achat matière première bord de route 5 à 15 €/m3, c'est-à-dire 3 à 10 fois moins qu'un coût réel d'exploitation), il n'est pas envisageable de développer la production de copeaux par des coupes spécialement dédiées, sauf à augmenter fortement le prix des copeaux ou à subventionner la filière (avec quand même une limite de ressource et pourquoi alors ne pas soutenir d'abord les sciages ...ou le bois-énergie).

Pour le reste, action 2, je ne m'oppose pas à une étude macro-économique, mais le délai de réalisation doit être tenu et le plus court possible. Cette étude, qui viendra corriger celle ayant permis l'investissement et la création de la scierie en 2008, engendre de facto une temporisation supplémentaire des projets d'évolution discutés par ailleurs.	Pour le tamarin, on donnera la variation des chiffres SDB/ ONF : soit entre 200 et 300 m³. Le PRFB sera amendé pour corriger ce point [p.30]. La nature précise de l'insatisfaction des artisans (volume, qualité, prix ?) est un point d'enquête à explorer auprès de la profession. Par ailleurs, beaucoup d'artisans traditionnels ont cessé leur activité au cours des 15 dernières années. Quelles seraient les meilleures stratégies de valorisation des sciages de tamarin ? La question mérite d'être examinée dans la négociation du contrat de filière.
Claudette GRONDIN – 05/05/2020 CONSEIL DÉPARTEMENTAL Je représente le Conseil Départemental au sein de la commission Forêt et Bois. Tous les élus de la Commission Permanente du Conseil Départemental ont validé à l'unanimité ce plan. Par le biais de ce mail, je vous confirme la validation de ce plan avec une suggestion qui consiste à réaliser une étude qui peut être co-portée par les collectivités sur la viabilité de la filière bois, surtout quand on connaît la situation économique de la scierie de Bourbon.	C'est bien ce qui est prévu dans l'action 2 : « Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové ».
Sylvain LÉONARD – 06/05/2020 OFFICE NATIONAL DES FORÊTS Tout d'abord je souhaite souligner la qualité d'analyse, pédagogique et rédactionnelle du document ; C'est une très bonne réalisation. Concernant le volet production forestière et valorisation du bois d'œuvre de cryptomeria, plusieurs éléments sont à prendre en compte : - la ressource ligneuse disponible sur pied, - la capacité de mobilisation de cette ressource, - le modèle économique de Sciages de Bourbon. Les prévisions initiales de l'ONF de 10.000 m3/an de choix 1 existent bien sur pied, mais (i) à ce rythme de production, l'ONF ne serait plus en mesure d'assurer un approvisionnement significatif à partir de 2045 (Cf. le trou de production évoqué dans le document et (ii) depuis plusieurs années, l'ONF n'est pas en mesure de mettre à disposition de Sciages de Bourbon ce volume bord de route, du fait de la fragilité du tissu d'entreprises sous-traitantes d'exploitation forestière (Cf. notamment l'arrêt en juillet 2020 du chantier d'exploitation par câble-mat de Terre Plate qui devait produire 4.000 m3/an de choix 1 de cryptomeria). A noter également que la mobilisation de cette	

ressource est conditionnée par la poursuite de l'effort en matière de desserte forestière (à ce jour, environ la moitié des massifs concernés est desservie).

Dans ce contexte, le groupe de travail sur l'avenir de Sciages de Bourbon présidé par le DAAF avait validé le principe de la restructuration de la scierie sur la base d'un approvisionnement local annuel de 6.000 m³ de choix 1 de cryptomeria, permettant notamment de projeter à long terme une filière bois en mesure d'absorber de trou de production à venir.

Du fait de la faiblesse des approvisionnements (de l'ordre de 7.000 m³/an de choix 1 de cryptomeria), l'entreprise Sciages de Bourbon est en difficulté. Mais il a lieu également de questionner le modèle économique établi en 2008 sur la base de la production d'un produit à faible valeur ajoutée, associé à un coût d'exploitation forestière faible. Dans le projet initial cette valeur ajoutée devait être réalisée par les entreprises de seconde transformation réunies en cluster sur le site de St Benoit.

Depuis, force est de constater que :

- la dynamique de cluster ne s'est pas concrétisée ;
- le coût d'exploitation forestière a augmenté, sans possibilité de le répercuter totalement sur le client,
- la scierie n'est pas équipée pour donner de la valeur ajoutée au choix 1, ni pour valoriser les sous-produits du sciage (aucune scierie en métropole ne serait viable sans la valorisation des connexes de scierie en bois-énergie ou autre). Or, dans la situation d'une ressource locale limitée représentant de l'ordre de 10% de la demande régionale, il serait logique de se positionner sur un marché de niche de produits à forte valeur ajoutée.

→12 ans après, Le modèle économique doit être revisité et actualisé, avec l'appui de toutes les parties concernées.

En complément de ces considérations générales, quelques observations ponctuelles :

- **p.33** – Copeaux de bois pour litière d'élevage : faire référence au déficit de coût de production supporté par l'ONF (indiqué cependant plus avant dans le document)

- **p.44 & 45** – Changement climatique : indiquer l'intérêt qu'il y aurait de disposer d'un réseau de placettes permanentes destinées à suivre l'adaptation au changement climatique des différents écosystèmes, d'en analyser la stratégie et d'anticiper éventuellement les difficultés

C'est effectivement mentionné page 65.

C'est une suggestion judicieuse.

D'un point de vue opérationnel, il y aura un cahier des charges assez complexe à élaborer. Le PRFB sera complété pour ajouter cette suggestion [p.45].

Cette information relève plutôt de la partie « Constat ».

Le PRFB sera complété pour ajouter cette précision [p.27].

L'intention du PRFB est bien celle-là, avec une attention particulière au choix 1 et 2 du cryptoméria.

Le PRFB sera complété pour souligner cet enjeu [p.65].

La FA-3 est explicite sur ce point (pour tous les usages du bois) ; Le PRFB sera complété pour souligner cet enjeu [p.80].

- **p.59** – Valoriser le potentiel économique : souligner la fragilité du tissu d'entreprises sous-traitantes d'exploitation forestière, compensée partiellement par une exploitation en régie par les ouvriers de l'ONF (idéalement ce maillon de la filière cryptomeria devrait être assurée entièrement par des entreprises)
- **p.65** – Il est bien précisé la nécessité de valoriser le cryptomeria de choix 1 par des produits à forte valeur ajoutée. En complément importance également d'une valorisation du choix 2, avec des investissements à priori relativement faibles (poteaux tournés et imprégnés classe 4) ;
- **p.80** : importance de poursuivre l'effort en matière de desserte forestière, y compris pour le bois énergie.

Gislain SOUBADOU – 07/05/2020
CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture accuse réception de ce mail dans le cadre de la règle de respect du quorum

Pour rappel, l'Institution consulaire a émis avis sur le Programme Régional Forêt et Bois, transmis par courrier à Monsieur le Préfet en date du 13 septembre 2019. Elle réitère ici sa demande de figurer parmi les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre pour les actions suivantes :

- Action 1 : Inventorier et décrire les étendues privées
- Action 2 : Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique renoué
- Action 3 : Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois
- Action 5 : Renouveler la forêt de production
- Action 6 : Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie
- Action 7 : Valoriser les productions agricoles de forêt (notamment la production de vanille en sous-bois)
- Action 8 : Accompagner les propriétaires forestiers privés
- Action 10 : Déployer un plan stratégique de formation

En qualité de membre de cette commission, la Chambre d'Agriculture confirme la validation du PRFB, sous condition que les points énumérés ci-dessus soient intégrés.

La Chambre d'Agriculture est tout à fait concernée et compétente pour défendre le point de vue et les intérêts des agriculteurs et des propriétaires ruraux pour les 8 actions signalées. Elle sera nécessairement consultée et associée aux démarches et décisions. Les acteurs cités dans les fiches sont ceux susceptibles d'être directement impliqués dans la réalisation technique de l'action ou dans son financement.

Les fiches-actions 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 10 du PRFB seront complétées de la participation de la Chambre d'Agriculture.

L'implication de la Chambre d'Agriculture est spécifiquement attendue à titre principal pour les actions 6 et 7.

Emmanuel HUET – 07/05/2020
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS SYLVICULTEURS

Tout d'abord, félicitations à l'ensemble des partenaires pour ce difficile exercice de

synthèse. Après lecture du PRFB, il me semble qu'en qualités de propriétaire et d'exploitant forestier mes attentes ont bien été cernées, en particulier pour le rôle que doit jouer l'acacia dans cette transition énergétique. Également dans le volet des mesures d'accompagnement et de soutien à l'investissement en matériel, l'ouverture du programme FEADER à l'ensemble des matériels est essentiel et, si possible, dans les délais les plus courts. Pour finir, juste un petit bémol : il faudrait peut-être insister un peu plus sur la nécessité de la création d'un CRPF sur l'île. En conclusion, je valide le PRFB et je ne vous cache pas attendre avec grande impatience les effets bénéfiques que sa mise en place pourrait apporter à la forêt privée.	L'absence de CRPF est bien signalée [p.16]. L'action 8 prévoit donc d'étudier la faisabilité d'implanter un CRPF à la Réunion.
--	---

Bernadette LE BIHAN – 09/05/2020 SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE D'ÉTUDES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT je vous fais parvenir l'avis de la SREPEN (après le 8/5/20) ...et confirme notre vote positif concernant le PRFB présenté. Avis de la SREPEN sur le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) 2020-2030 dans le cadre de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois <u>Préambule :</u> La référence stratégique en matière de politique forestière à La Réunion s'est appuyée depuis 2002 sur les Orientations Régionales Forestières. Depuis, de nouveaux indicateurs comme l'existence du Parc national (2007), l'inscription au patrimoine mondial (2010), l'impact des EEE sur les milieux naturels, les effets du changement climatique, une meilleure prise en compte de la biodiversité inciteraient à une gestion durable du couvert végétal et de la prise en compte des services qui s'y rattachent : ressource en eau, sols sans oublier la production bois et le tourisme. L'évaluation environnementale stratégique vient renforcer l'intégration du facteur environnemental et reconnaît l'avis de la population. • À La Réunion, la forêt publique couvre 94 000 ha au sein du Parc national dont le cadre essentiel demeure la préservation de la biodiversité. • La forêt privée correspond à 20 000 ha. Toutefois la forêt de production de bois au sein de l'aire publique ne concerne que 4000 à 5000	
---	--

ha et concentre principalement 2 espèces, le cryptoméria et le tamarin des hauts

• Les menaces sur la forêt :

- la lutte contre des espèces exotiques envahissantes (EEE), plan opérationnel qui est traité à travers le Plan Opérationnel de lutte contre les invasives /POLI 3 (2019/2022)
- la lutte contre les incendies traitée à travers le PDPFCI (2017/2027)
- le changement climatique, l'évolution des habitats, du cycle de l'eau.

Le PRFB 2020-2030 :

5 principes d'attention

- Maintenir la couverture forestière
- Préserver les richesses naturelles
- Renforcer l'attrait de fréquentation
- Valoriser le potentiel économique
- Développer les talents régionaux

12 orientations du PRFB

- Le risque incendie
- La conservation de la nature
- L'accueil du public
- La production forestière
- La forêt privée
- Les pratiques sylvicoles
- La formation professionnelle
- Le dynamisme de la filière bois
- La gestion durable
- L'érosion
- La desserte forestière
- La coopération régionale

10 Actions regroupées en 4 domaines

- Connaissance de la forêt
- Modèle économique
- Gestion de la ressource
- Animation de la filière

Avis de la SREPEN :

1 - Ce Plan Régional est élaboré dans un contexte particulier, où La Réunion sera confrontée au cours des prochaines décennies à des défis importants dans le domaine de la préservation de notre biodiversité, à savoir :

- la prise en compte des évolutions climatiques avec des prévisions de hausse de température de près de 3 degrés à la fin du siècle, suivant les prévisions de Météo France.
- la prise en compte de l'évolution des habitats
- une réponse à ces évolutions climatiques passe par la plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur en zone urbanisée
- et contre le dynamisme des plantes invasives en milieu naturel.

Pour contribuer à un stockage supplémentaire de carbone, les plantations d'arbres doivent concerner des zones qui en sont aujourd'hui dépourvues (zones urbaines et agricoles), également pour rafraîchir le microclimat local. Cette recommandation pertinente doit surtout être portée par les plans d'urbanisme.

L'importation de bois-énergie contribue à réduire globalement la consommation d'énergies fossiles et qui permet d'amorcer la conversion des centrales. L'inventaire des ressources régionales potentielles de biomasse ne permet pas d'assurer un apport suffisant pour une production autonome. La part forestière est elle-même minoritaire et toute la forêt réunionnaise n'y suffirait pas pour

- la contribution en notre besoin local de bois énergie à partir du moment où ALBIOMA qui fournit la moitié de la production électrique de l'île décide de remplacer l'usage du charbon par de la biomasse importée. Il y a pour le territoire une belle opportunité de produire cette biomasse en substitution de celle qui sera importée.

- la maîtrise de nos émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers les objectifs nationaux et mondiaux de baisse de nos émissions de gaz à effet de serre.

- les plantations d'arbres peuvent compenser notre situation défavorable d'émission de gaz à effet de serre lié à notre forte dépendance aux énergies fossiles.

En effet la forêt de production publique devrait être portée à 5000 ha sans remettre en cause les espaces de forte valeur remarquable qu'il conviendra de conserver avec un programme efficace de lutte contre les invasives et de réintroduction d'espèces menacées.

2 - Concernant le 2° principe d'attention à savoir « Préserver les richesses naturelles », au titre de ce principe, il faut fixer un objectif quantitatif en surface de forêt remarquable à préserver aussi bien pour le domaine public que pour les forêts privées et les ENS.

Puis compléter ces données par une information sur leur état de dégradation (EEE) et les objectifs affichés par les pouvoirs publics pour limiter et éradiquer les invasives et le braconnage.

3 - Ce plan élaboré sur une période de 10 ans manque d'objectif précis et quantitatif en matière de :

- production de bois pour la construction
- production de bois d'oeuvre
- production de bois-énergie pour nos centrales thermiques
- nombre d'arbres à planter pour atteindre ces objectifs
- surface de forêt primaire à protéger et à maintenir en état

4 - Les Fiches-actions du PRFB devront être complétées des observations suivantes :

FA 1 / Inventaire et description des forêts privées :

- compléter le recensement des surfaces en bois-énergie tout en étant très attentif au choix des futures plantations, cas de l'*Acacia mearnsii* classé à La Réunion comme espèce envahissante et dont les banques de graines sont difficiles à contenir même si actuellement cette espèce fournit du bois de chauffage et du charbon (cf page 31 du rapport).

remplacer le charbon. L'utilisation prioritaire des ressources locales est cependant une exigence de la stratégie énergétique française. Tout ce qui peut être raisonnablement exploité en usage énergie est à valoriser même si ça coûte plus cher, mais sans porter atteinte à la biodiversité ni aux usages du bois comme matériau ou comme matière.

Les marges d'extension de la forêt de production publique sont assez faibles à La Réunion. Le PRFB a priorisé le renouvellement de la forêt de production, déjà pour rattraper les retards de régénération et de restauration des zones incendiées. Les zones propices à la production sont aussi à rechercher en forêt privée.

Le PRFB rappelle surtout le principe que toutes les forêts indigènes d'intérêt patrimonial sont à conserver. L'inventaire des forêts privées a aussi pour objectif de permettre d'en connaître précisément les surfaces et les limites.

Ce PRFB assume de fixer peu d'objectifs chiffrés précis.

Pour le cryptoméria par exemple, il importe plus que les acteurs de la filière s'accordent sur un contrat de filière viable. La variation possible, entre 5.000 et 10.000 m³/an, est insignifiante pour le climat comme pour le bilan national de l'économie forestière mais un bon compromis est fondamental pour la durabilité de l'approvisionnement et pour les entreprises.

Pour le bois-énergie, il importe plus que les propriétaires commencent à s'organiser, que les producteurs d'électricité fixent pour la ressource bois-énergie un prix correct qui sera déterminant pour amorcer la filière et que le bois-énergie forestier vienne ainsi en complément des autres sources de biomasse.

Toutes les forêts primaires sont à protéger.

Cette nécessité de vigilance concernant l'acacia est bien comprise et sera aussi développée dans l'évaluation environnementale.

L'inventaire est justement l'occasion de reconnaître des zones remarquables.

Le budget prévu vise à financer l'audit économique. Pour le reste, ce sont surtout les acteurs concernés qui doivent s'accorder.

La ressource en bois aujourd'hui mobilisable se trouve essentiellement en forêt publique, donc commercialisée par l'ONF. Les faibles volumes totaux ne permettraient pas à deux scieries

- identifier et privilégier les surfaces à naturalité remarquable qui pourraient faire l'objet d'un statut particulier de conservation (EES) et éventuellement d'activités touristiques (découvertes, loisirs)

FA 2 / Contrat de filière :

- démarche intéressante et nécessaire mais les moyens financiers sont insuffisants.
- comment faire en sorte qu'il n'y ait pas qu'un seul fournisseur de bois ? Y aurait-il une réflexion à mener pour une évolution de la situation ?

FA 3 / Soutenir investissements pour la mobilisation du bois :

- 4 M€ pour les dessertes. Attention sur le choix proposé et son impact en émission de GES, car ces aménagements principalement financés par l'Europe devront respecter le critère de lutte contre le changement climatique, les solutions de type câble à faible impact carbone seront à privilégier.

FA 5 / Renouveler la forêt de production :

- renouveler en forêt publique la production de cryptoméria pour répondre à la demande en bois d'œuvre. Préciser en forêt publique les objectifs de production en bois-énergie et à revoir les besoins financiers pour tenir compte de ces stratégies.

FA 6 / Construction des itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie : budget de 150 000 € insuffisant.

- prudence dans le choix des espèces à planter et à nouveau rappel de mesures empêchant l'extension de l'*Acacia mearnsii* (classée EEE) en direction des zones sensibles remettant en cause les stratégies existantes à savoir inverser la perte de la biodiversité. Les forêts privées sont majoritairement en limite de l'espace parc national qui doit assurer la préservation de la biodiversité dans son périmètre. (cf niveau stratégique n°2 du PRFB / conformité par rapport aux stratégies déjà existantes, SRB et autres).

FA 7 / Valoriser les productions agricoles de la forêt : budget de 200 000 € insuffisant.

- développer une meilleure connaissance du milieu afin que soient préservées les potentialités de la parcelle avant mise en exploitation.

FA 8 / Accompagner les propriétaires forestiers privés

- budget de 50 000 €, là encore très insuffisant compte tenu des attentes fortes de ces forêts à contribuer à nos besoins en bois-énergie.

FA 9 / Communiquer sur la gestion forestière :

industrielles de coexister. Il y a cependant plusieurs petits transformateurs artisanaux locaux.

Les configurations de terrain obligent à combiner les différents moyens. Quand c'est possible la solution câble est à soutenir particulièrement.

La fiche-action 3 sera complétée pour souligner cette solution.

Mêmes réponses qu'au point 3 plus haut.

C'est le budget d'étude.

Même réponse à propos de l'acacia que pour la FA-1.

Le PRFB est parfaitement orienté dans cet esprit.

C'est le budget d'études.

C'est le budget d'animation.

Les travaux d'équipement relèvent de l'action 3 L'achat du bois-énergie dépend des producteurs d'électricité.

C'est le budget prévu pour communiquer spécifiquement sur le PRFB et aider à former les intervenants des services d'urbanisme. Ce budget complète ceux des plans de communication et de sensibilisation sur la préservation de l'environnement.

• budget de 110 000 €, budget très insuffisant et pas à la hauteur de l'enjeu sur la connaissance et l'usage de la forêt. La sensibilisation et l'implication de la population sur la connaissance de la forêt, sa préservation et son exploitation nécessitent des moyens financiers plus importants pour faire adhérer la population en vue de devenir des acteurs informés et responsables.

5 - Les moyens financiers :

Le coût global de mise en œuvre du PRFB sur 10 ans est estimé à 17 155 000 € et il est essentiellement financé par les crédits européens (FEDER/FEADER/FSE).

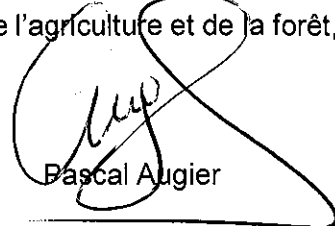
Les financements sollicités au titre du prochain Programme Opérationnel 2021-2027 sont insuffisants pour répondre à un objectif « de valorisation de la couverture forestière » et rappelons que les crédits européens pour La Réunion sur une telle période sont d'environ 2 milliards €.

Après cette étape de validation du projet du PRFB par la CRFB, les phases suivantes du programme sont :

- Elaboration de l'étude environnementale stratégique du PRFB (fin mai) ;
- Saisine de l'Autorité Environnementale (AE) représentée par Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et saisine du Parc National de la Réunion (début juin) ;
- Réunion du comité de pilotage du PRFB pour amendements éventuels du PRFB en fonction des avis de l'AE et du PNR (mi-septembre) ;
- Consultation du public du PRFB (fin septembre) ;
- Réunion du comité de pilotage du PRFB pour amendements éventuels du PRFB en fonction des avis du public (mi-novembre) ;
- Arrêté signé du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation approuvant le PRFB (décembre 2020).

Le tableau des membres de la CRFB validant le PRFB est joint en annexe.

Pour les Co-Présidents,
Le secrétariat de la commission
Pour le Préfet,
Le directeur de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal Augier

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
Membres de la CRFB						
1	Préfecture	le Préfet,	M. Jacques BRILLANT	secretariat-prefet@reunion.pref.gouv.fr		
2	Région	la vice-présidente du Conseil régional, déléguée à la filière agro-alimentaire, représentant le Président du Conseil régional, M. Didier Robert	Mme Virginie K'BIDI	virginie.kbidi@cr-reunion.fr		
3	Région	un(e) second(e) représentant(e) du Conseil régional				
4	Département	la vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'environnement et au développement durable, représentant le Président du Conseil départemental, M. Cyrille Melchior	Mme Claudette GRONDIN	claudette.grondin@cg974.fr	Oui	Valide le PRFB
5	DAAF	le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,	M. Pascal AUGIER	pascal.augier@agriculture.gouv.fr	Oui	Valide le PRFB
6	DEAL	le chargé de mission climat, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière d'environnement	M. Janis GLAMPORT	janis.glamport@developpement-durable.gouv.fr		
7	DEAL	l'adjoite à la cheffe du service Aménagement et construction durable, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière de construction	Mme Estelle ROUQUET	estelle.rouquet@developpement-durable.gouv.fr	Oui	
8	DEAL	le représentant du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement compétent en matière de transport	M Yvan MARTIN	ivan.martin@developpement-durable.gouv.fr		
9	DIECCTE	le responsable du pôle entreprise, emploi et économie, représentant la Direction de l'industrie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.	M. Sylvain LIAUME	sylvain.liaume@dieccte.gouv.fr	Oui	
10	ADMR	le Président de l'Association départementale des maires de la Réunion, M. Stéphane FOUASSIN, ou le maire désigné	M Michel VERGOZE	contact@amdr.asso.fr		
11	ONF	le Directeur régional de l'Office national des forêts pour la Réunion et Mayotte,	M. Sylvain LEONARD	sylvain.leonard@onf.fr	Oui	Lu avec observations et valide le PRFB

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
12	ONF	le chef du pôle aménagement de l'ONF à la Réunion, en tant qu'expert forestier,	M. Jean PREVOST	jean.prevost@onf.fr	Oui	
13	ONF	la conductrice de travaux, représentante des salariés de l'Office national des forêts	Mme Marie-Sabine SAUTRON	marie-sabine.sautron@onf.fr		
14	ONCFS/OFB	le chef de la Brigade nature de l'océan Indien, représentant le délégué régional outremere de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.	M. Olivier TRESSENS	olivier.tressens@oncfs.gouv.fr		

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
15	ADEME	le Délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise et de l'énergie,	M. Jean-Michel BORDAGE	jean-michel.bordage@ademe.fr		
16	CHAMBRAGRI	le Président de la Chambre d'agriculture de la Réunion, M. Jean-Bernard GONTHIER, ou son suppléant désigné	Gislain SOUBADOU	gislain.soubadou@reunion.chambagri.fr	Oui	Lu avec observations et valide le PRFB
17	CCIR	le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, M. Ibrahim PATEL, ou son suppléant désigné	Mme.Pascale Emile M. Kenny Maroudin Mme. Virginie Cuvelierardin	pascale.emile@reunion.cci.fr kenny.maroudin@reunion.cci.fr virginie.cuvelierardin@reunion.cci.fr	Oui	
18	CDMA	le suppléant à la CRFB du Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, M. Bernard PICARDO,	M. Patrick THIONVILLE	patrick.thionville@cm-reunion.fr		
19	SPFS	le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Bernard de PALMAS	earlmokadepalmas@gmail.com		
20	SPFS	le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Emmanuel HUET	huetiebucheron@gmail.com	Oui	Valide le PRFB
21	CL	la déléguée adjointe pour l'Océan Indien, représentant le délégué régional du Conservatoire du littoral,	M Olivier BIELSEN	ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr	Oui	
22	EFC	le directeur de l'entreprise de travaux forestiers EF Cadevel,	M. Gilbert MARDAYE	efcadevel@gmail.com		
23	UHPR	le Président de l'union des horticulteurs et pépiniéristes de la Réunion,	M. Patrice FAGES	patrice.fages@groudefages.com	Oui	
24	SBR	le représentant du directeur de l'entreprise RAVATE Séchage Bois Réunion, M. Abdoullah RAVATE,	M. Radja MARDAYE	radja.mardaye@ravate.com abdoullah.ravate@ravate.com	Oui	
25	SDB	le directeur de l'entreprise Sciages de Bourbon,	M. Christophe de PALMAS	c.depalmas@copobois.fr	Oui	Lu avec observations et valide le PRFB

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
27	TKBOIS	la représentante du directeur de l'entreprise TKBOIS, M. Jacques TSENG-KING,	Mme Sonia TSENG-KING	tkbois.atelier@laposte.net	Oui	
28	FIBRES	le directeur délégué de l'entreprise FIBRES Industrie Bois, représentant le directeur, M. Yvan MAINIX,	M. David BODELU	david.bodelu@fibres.fr	Oui	Lu avec observations et valide le PRFB

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
29	VENCATACHELLU M	le directeur commercial de l'ébénisterie VENCATACHELLUM,	M. Jean-Noël VENCATACHELLUM	jeannoel@vencatachellum.re	Oui	Ok et a mis la vidéo sur les réseaux sociaux
30	SAB	le Président du syndicat des artisans du bois,	M. Max-Willy SEGA	max-willy-sega@orange.fr		
31	ALBIOMA	le Directeur des activités environnement, représentant le Directeur de la société ALBIOMA,	Mme Nelly NOEL	Nelly.NOEL@albioma.com	Oui	Lu
32	SBR	la représentante des salariés du secteur privé des professions du bois	Mme Svenja FAUST	svenja.faust@ravate.com		
	SDB	la représentante des salariés du secteur privé des professions du bois	Mme Ramona VIRASSAMY	r.virassamy@sdb.re	Oui	Lu
33	PROVANILLE	le directeur de Provanille, représentant le Président des producteurs de vanille, M. Willy Boyer,	M. Jimmy PERIBE	provanille.reunion@orange.fr		
34	SREPEN	le représentant de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection des espaces naturels, représentant la Présidente, Mme Bernadette Ardon,	M. Jean-Claude FUTHAZAR	contact@srepren.re	Oui	Lu avec observations et valide le PRFB
35	SEOR	le Président de la Société d'études ornithologiques de la Réunion,	M. Christian LEGER	legerc@seor.fr	Oui	
36	PNR	le directeur-adjoint du Parc national de la Réunion, représentant le Président, M. Daniel Gonthier,	M. Paul FERRAND	paul.ferrand@reunion-parcnational.fr	Oui	Lu et approuvé
37	FDC	le Président de la Fédération des chasseurs, M. Alain Teyssèdre, ou son représentant	M Alain Teyssèdre	fedechasse-reunion@wanadoo.fr		

Personnalités qualifiées

<i>Personnalité qualifiée</i>	M. Patrick Huet, président du comité régional de la randonnée	M. Patrick Huet	frandonnee.comitedelareunion@gmail.com		
-------------------------------	---	-----------------	--	--	--

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
	<i>Personnalité qualifiée</i>	M. Bruno Oudard, Secrétaire général des Hauts	M. Bruno OUDARD	bruno.oudard@sghauts.re	Oui	
	<i>Personnalité qualifiée</i>	Mme Souadjata Radjassegarane, directrice de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité au Conseil régional	Mme Souadjata RADJASSEGARANE	soudjata.radjassegarane@cr-reunion.fr	Oui	
	<i>Personnalité qualifiée</i>	M. Frédéric Guhur, directeur de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement au Conseil départemental	M. Frédéric GUHUR	frédéric.guhur@gg974.fr	Oui	
	<i>Personnalité qualifiée</i>	Mme Elodie SOUNDROM, cheffe du service Energies renouvelables à la Société publique locale Energies Réunion	Mme Elodie SOUNDROM	elodie.soundrom@energies-reunion.com	Oui	

#	Organisme	Membre	Prénom-nom	Adresse mail	du cour	Validation du PRFB
Maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage						
	DAAF	Mme Marie KIENTZ, cheffe du service Territoires et Innovation	Mme Marie KIENTZ	marie.kientz@agriculture.gouv.fr		
	BOIDKER	M. Bruno NAVEZ, dirigeant de l'entreprise BOIDKER Projections, consultant environnement et forêt	M. Bruno NAVEZ	bnavez974@gmail.com		
	PRESTA-OI	Mme Martine BEAUQUIS, dirigeante de l'entreprise PRESTA Entreprises-OI, agence d'assistance aux entreprises	Mme Martine BEAUQUIS	m.beauquis@live.fr		
	DAAF	M. Bruno Desvalogne, DAAF responsable mission forêt	M. Bruno DESVALOGNE	bruno.desvalogne@agriculture.gouv.fr		

